

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, MARDI, 21 JUILLET 1846.

No. 45

LE CARDINAL MASTAI, AUJOURD'HUI S. S. PIE IX.

Fondateur d'une maison de Pénitentes dans la ville d'Imola.

Nous lisions, avant-hier, dans un journal, que le chef actuel de l'Eglise avait fait son apprentissage de la carrière apostolique auprès des ouvriers, des pauvres et des orphelins. Pour compléter cette pensée, nous ajoutons, nous, et nous en avons sous les yeux les preuves écrites de sa main vénérée, qu'il a fait celui du pontificat suprême au milieu des soins du zèle le plus touchant pour le salut des pauvres âmes pénitentes. Le cœur s'attendrit jusqu'aux larmes au récit de l'hospitalité qu'il accordait, il y a quelques mois à peine, à de simples filles appelées par lui du fond de la France, pour diriger l'asile ouvert, à ses frais, à des brebis égarées loin du troupeau dont il est aujourd'hui le souverain pasteur.

A d'autres le soin de redire au monde catholique les hautes et brillantes qualités du pontife que la voix unanime du S.-Collège, organe de celle de Dieu, et expression fidèle des vœux du peuple chrétien, vient de placer sur le trône le plus auguste de l'Univers : à nous la permission de raconter aux âmes pieuses tout ce qu'il y a de bon, de charitable et de saint dans le cœur de celui qu'elles nomment, aujourd'hui, leur commun père. En effet, si, successeur du prince des apôtres et possédant toutes les promesses de la vie éternelle, d'une main il doit résister aux puissans, faire trembler les forts, ouvrir et fermer les portes du ciel aux rois et aux peuples; de l'autre, continuateur de la pacifique mission du fils de Dieu sur la terre, il doit accueillir avec bonté les simples et les faibles, pardonner aux pécheurs; il doit répéter à tous, comme son maître : "En vérité, en vérité, je vous le dis, je suis la porte par laquelle les brebis entrent... Je suis le bon pasteur; je connais mes brebis et mes brebis me connaissent," et tout spécialement, à ces âmes coupables que les lois humaines n'atteignent pas, mais que la société repousse et signe au juste mépris des hommes, ce que Jésus-Christ dit un jour à cette femme adultère si connue : "Où sont ceux qui vous accusaient ? Personne ne vous a condamnée ?... Ni moi, non plus, je ne vous condamnerai pas."

Voilà assurément le côté le plus attachant, mais le côté indispensable de ce ministère si auguste et redoutable aux anges mêmes; il n'est donc pas de catholique qui n'apprenne avec bonheur, comment, sans le savoir, le cardinal Mastai, passait à s'y préparer la dernière année que Dieu lui laissait au rang des simples pontifes de son église.

En effet, à cette époque là même où les intrigues des politiques de la terre commencèrent à s'agiter au sein du Sacré-Collège, et à remplir d'amertume et d'angoisses les derniers jours du Pontife de sainte mémoire que l'Eglise pleure en ce moment, que faisait à Imola le successeur immédiat de Grégoire XVI ? Il consacrait ses soins, épuisait ses ressources, son activité et sa tendresse à fonder un refuge pour des pénitentes; c'était pour lui l'œuvre de Dieu; il y pensait sans cesse. Il voyait, écrivait-il "le 12 mai 1845, "les filles perdues du monde qui demandent à entrer dans la bergerie de Jésus;" il leur achetait une maison, disposait toutes choses pour recevoir deux sœurs du Bon-Pasteur qu'on lui avait promises; il les attendait de jour en jour pour les installer lui-même, ce sont ses propres expressions; et puis, tout d'un coup au moment où il croyait tout combiné pour cela, il s'apercevait "que ses désirs avaient été trop précipités;" il priait une religieuse, à qui il écrivait, de demander à Mme la supérieure d'Angers de vouloir bien le consoler: "permettez-moi de vous parler avec une confiance de père, lui disait-il, et de vous constituer mon interprète auprès d'elle; demandez-lui en mon nom si elle voudra bien me consoler; très persuadé d'avoir bien placé ma confiance en la plaçant dans une des filles chéries de madame la supérieure générale, j'attends une prompte réponse à mes demandes, pensant qu'elle me sera favorable, m'adressant à la charité d'une mère qui a déjà communiqué son zèle à sa fille."

Un mois plus tard, le 9 juin 1845, il écrivait à Mme la supérieure d'Angers une lettre où se peignait toute sa sollicitude. Il a tout examiné, tout prévu, il est entré dans les plus petits détails; quelques minutieux qu'ils soient, nous les trouvons si touchans sous la plume de celui qui devait, un an plus tard, presque jour pour jour, être le chef de l'Eglise universelle, que nous ne pouvons résister au plaisir de citer ici textuellement cette lettre :

Imola, 8 juin 1845.

Très révérende Mère,

J'ai appris avec bien du plaisir les dispositions de Votre Révérence en faveur de la demande que j'ai faite à la supérieure de Rome, redemandant

le secours de quelques sœurs du Bon-Pasteur pour une maison de retraite que j'ai actuellement préparée en faveur des jeunes personnes qui sont sorties du bon chemin et que je veux y faire rentrer. Je fis connaître à la dite supérieure que les Sœurs auraient trouvé une habitation décente; mais que pour le moment je me trouvais dans la dure nécessité de ne pouvoir entretenir que deux sœurs, auxquelles j'aurais confié environ douze jeunes personnes. Je lui disais encore que je lui aurais donné une femme pour faire les commissions et servir dans l'intérieur: son valet ferait les courses en ville. Je répète encore à Votre Révérence que je pressens pour l'avenir d'autres ressources, et qu'alors je vous demanderai non-seulement quatre; mais plus encore de vos filles pour travailler au salut des âmes. Je me souviens encore d'avoir dit à la supérieure de Rome que, voulant me confier en la Providence, on aurait pu envoyer trois sœurs; seulement j'aurais craint que la troisième, sans manquer du nécessaire, n'eût à souffrir quelques petites privations. J'ajoute qu'il serait très bien que les sœurs vissent dans ce mois de juin pour faire tous les arrangemens dans la maison, tels que ceux du mobilier, du linge, avant de recevoir les jeunes personnes. Du reste je vous assure de toute ma paternelle sollicitude pour les filles vôtres que vous m'envoyerez; je leur procurerai tous les soulagemens dont elles pourront avoir besoin, et je me flatte que Dieu, souverain Pasteur des âmes, le leur accordera, et qu'il daignera bénir mon œuvre.

Je suis, avec la plus distinguée estime et considération.

Votre affectionné en J.-C.

† J. M. card. MASTAI, évêque.

Enfin, trois mois plus tard, les vœux du saint Pontife étaient exaucés. Quatre filles du Bon-Pasteur, parties vers la fin d'août, de la maison d'Angers, arrivaient à Bologne le 2 septembre, et le lendemain à midi elles étaient dans la cour de l'évêque d'Imola. La maison destinée à les recevoir à la tête de leurs jeunes pénitentes, n'était pas encore prête; c'était à l'évêché qu'elles devaient descendre. Jugez de l'admiration de ces simples filles à la vue de ces magnifiques salons Italiens tout couverts de dorures, de sculptures et de peintures d'une grande richesse. "Nous nous trouvions bien petites," écrivait-elles ingénument, nous pauvres religieuses, au milieu d'une telle magnificence. De suite, on prévint son Eminence, qui, avant de nous voir, nous fit offrir à déjeuner; mais nous n'aurions rien pu accepter, c'était notre père que nous voulions connaître avant tout. — Le saint cardinal n'a jamais voulu qu'elle lui donnassent d'autre nom. — Enfin, le voilà qui se présente à nous comme le meilleur des Pères, le plus tendre des amis; toutes nous nous jetons à ses pieds; il nous présente son anneau à baiser, et nous dit en Français: "Oh! voici donc enfin mes chères filles! venez mes enfans, je suis votre Père." Et mille bénédictions suivirent ces douces paroles qui pour être les premières, resteront à jamais gravées dans nos cœurs... A quatre heures on servit à dîner chez nous, et sa grandeur vint y assister prenant plaisir à nous servir elle-même!..

Le cardinal qui parlait et agissait ainsi, il y a un an, envers de pauvres filles inconnues, était-il digne d'être le vicaire de celui qui disait à ses apôtres: "Lequel est le plus grand de celui qui est assis à table, ou de celui qui sert? N'est-ce pas celui qui est assis à table? Eh bien moi, je suis au milieu de vous comme celui qui sert?"

"Son Eminence, écrivait encore ces bonnes religieuses, depuis ce jour continue à assister à tous nos repas. Toujours, sa gaieté nous fait passer délicieusement ces momens qui nous paraissent trop courts. Mais à compter d'aujourd'hui elle veut nous avoir à sa table." Effectivement, pendant plus d'un mois que ces pieuses filles ont passé à l'évêché d'Imola, le cardinal Mastai n'a jamais voulu qu'elles eussent d'autre table que la sienne. Et comme, un jour, une simple novice, paysanne de la Vendée n'osait se placer à côté du cardinal: "Si vous ne le voulez pas lui dit-il, je me leverai et j'irai vous servir moi-même."

Il tardait au saint Pontife, après avoir exercé ainsi les premiers devoirs de l'hospitalité envers les religieuses, de témoigner, lui-même, sa reconnaissance à la supérieure de la maison d'Angers qui les-lui avait envoyées; aussi, dès le 14 septembre, lui écrivait-il cette lettre si paternelle, dont nous avons le précieux original entre les mains, auquel nous voudrions conserver, en le traduisant, la grâce inimitable de la langue italienne:

Très révérende Mère, Générale,

Votre révérence aura déjà eu, par ses chères filles, les détails de leur

heureuse arrivée à Imola : mais il convenait que je l'informasse moi-même de cette arrivée, et, en même tems, que je lui manifestasse la grande consolation que j'éprouve en me voyant enrichi de cette petite troupe de vierges sacrées, (*questo piccolo stuolo di sacre vergini*) qui dans peu de jours ouvriront leur mission pour le salut de tant de pauvres brebis errantes, (*lante peccorelle erranti*.) Je suis persuadé qu'avec la grâce de Dieu elles les reconduiront à la bergerie du prince des pasteurs, Jésus-Christ. Que des louanges éternelles soient rendues à ce Dieu des miséricordes, et que votre révérence reçoive les assurances de ma gratitude la mieux sentie. J'ai la consolation de les avoir avec moi dans mon évêché. J'ai toujours de grands motifs de remercier le Seigneur qui tient dans ses mains les cœurs des hommes, mais il me paraît que celui de vos filles il l'a placé, non pas tant dans ses mains que dans son propre cœur. (*Parmi che quello delle sue figlie lo abbia collocato non tanto nelle sue mani quanto nelle suo cuore.*) Je ne manquerai pas de les assister dans tous leurs besoins ; et de cette pensée je passe au plaisir de vous assurer de nouveau que je suis avec une pleine estime

de votre maternité l'affectionné serviteur
 † Jean-Marie, cardinal MASTAI, arch-év.

Imola, le 14 septembre 1845.

Ce n'était point une vaine promesse. L'archevêque d'Imola pourvoyait à tout. C'est lui qui montait tout le ménage des religieuses et des pénitentes. " Il a grand soin, écrivaient les religieuses, de tenir constamment à ses côtés, " le couturier pour tout faire selon la règle ; il lit lui-même à l'architecte les articles concernant les grilles etc., etc. Si nous désirons la moindre petite chose, il le veut au-sitôt ; il le commande à ses hommes d'affaires. Demandez, disait-il, je suis votre père. Il trouve que tout ce dont nous nous servons est trop simple, trop peu de chose.

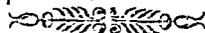
" Il admire néanmoins cette simplicité : elle lui plaît souverainement. Ce matin, il prenait grand plaisir à lire devant nous les pénitences, les coupes, et finit par dire : allons, allons, vous êtes toutes si bonnes que cela ne sera pas " nécessaire. Mais il a déclaré à notre mère que, si au mois d'octobre, elle " ne parle pas italien, elle aura pour pénitence de manger du pain sec et de boire de l'eau pendant trois mois !...

Le bon cardinal prenait part à toutes les joies innocentes de ces simples filles. La première lettre que ces pauvres exilées reçurent de la France et de leur maison-mère, il voulut la leur apporter et la leur lire lui-même ; et comme elles pleuraient de joie en l'écoutant : " O mon Dieu ! s'écria-t-il avec " l'accent d'une voix tremblante, elles sont donc enfin à moi ces filles si " chères à votre cœur ; elles sont en ma possession. Tous mes desirs sont " accomplis ! Je ne vous demandais rien de plus ! " Il ne savait pas, en prononçant ces paroles, combien Dieu devait élargir ce cœur paternel pour y faire entrer l'immense famille des chrétiens.

Plus tard, c'était le 14 octobre, veille de la fête de Ste. Thérèse, il alla installer lui-même ses filles dans la maison qu'il leur avait préparée. Au déjeuner qu'il voulut bien prendre chez elles, il ne permit pas qu'elles se donnaient aucune peine. " Oh ! mes chères filles, leur disait-il, ce n'est pas vous qui me recevez aujourd'hui, c'est moi qui vous reçois. Tenez-vous donc tranquilles, mes ordres sont donnés ; on aura soin de pourvoir à tout. " " Après le déjeuner, ajoutent-elles, le bon cardinal visita la maison, pour s'assurer si tout était bien selon ses intentions. Il marcha en tête, puis suivaient ses filles, et ensuite le clergé. A chaque chambre, il faisait une station. Il expliquait lui-même ce à quoi on devait l'employer. Tous les appartemens passés en revue, notre bon père trouva qu'il é ait nécessaire, pour achever quelques ouvrages, non terminés, que nous retournassions encore quelques jours chez lui. " Effectivement, elles y retournèrent, mais ce ne fut que pour quatre jours, et, le 18 octobre, elles prenaient définitivement possession de leur monastère d'Imola. Celui qu'elles appelaient toujours leur bon père cardinal, fut encore leur dire la messe pour cette installation définitive, accompagné d'un grand nombre d'ecclésiastiques. Il reçut entre ses mains la profession de foi de la supérieure, laquelle fut précédée de la plus touchante exhortation qu'on puisse adresser en pareille circonstance ; il la fit exprès devant son clergé, afin, dit-il, que tous sussent combien cette œuvre lui était chère, et que, constamment, son esprit, son cœur, ses yeux vaillassent à la garde et au soin de ce nouveau troupeau.

Nous ne pousserons pas plus loin ces détails. Encore une fois, d'autres diront quel est le grand Pontife que Dieu a voulu mettre à la tête des rois et de peuples : nous avons voulu, nous, apprendre aux âmes simples et affligées quel est le pasteur charitable que sa bonté leur avait réservé dans des jours où nous voyons tant de plaies à guérir, tant de larmes à essuyer. Ce pasteur, le voilà dans sa simplicité touchante : ne rappelez-t-il pas cet ancien évêque d'Imola, cet immortel Pie, que la France a tant aimé, l'un des hommes les plus doux et pourtant les plus fermes de son siècle ?

Au début d'un pontificat auquel se rattachent, peut-être, de si mystérieuses destinées, et qui se prolongera, selon toute apparence, au-delà des jours de crise d'une époque, que plusieurs croient menaçante, mais où tout passe vite, la ville d'Angers s'estime heureuse et fière, entre toutes, d'avoir été tant de fois l'objet de ses préoccupations, dans l'attente de quatre pauvres filles que sollicitait son zèle pour le salut des âmes : elle bénira Dieu d'avoir si longtemps fixé ses regards paternels.



LE SACRÉ COLLÈGE.

SUITE ET FIN.

A la mort de l'Evêque, la juridiction est dévolue au Chapitre ; le Sacré-

Collège est le Chapitre de l'Eglise universelle ; à la mort du Pape, la puissance spirituelle passe au Sacré-Collège.

Mais le Pape est aussi souverain temporel ; c'est le Cardinal Camerlingue qui le remplace en cette qualité et qui gouverne conjointement avec trois Cardinaux, pris tour à tour (tous les trois jours) selon leur rang d'ancienneté, un dans chaque ordre. Le Cardinal Camerlingue actuel est le Cardinal Thomas Riario-Sforza, premier Cardinal-Diacre.

Ils nomment aux offices, charges et fonctions, ou confirment ceux qui les possèdent ; car, à la mort du Pape, toutes les charges se perdent, sauf celles de Cardinal-Camerlingue, de Cardinal-Vicaire, de Grand-Pénitencier, de Vice-Chancelier et de Secrétaire. Le Cardinal-Vicaire actuel est le Cardinal-Prêtre Constantin Patrizi. Il remplit les fonctions d'Evêque, pour Rome, et exerce la juridiction épiscopale. — Le Grand-Pénitencier actuel est le Cardinal-Evêque Castracane. — Le Vice-Chancelier actuel est le Cardinal-Diacre Thomas Bernetti ; il occupe le palais de la Chancellerie et a le titre presbytéral de Saint-Laurent *in damaso* attaché à sa charge. — Le Secrétaire actuel dont nous avons indiqué les fonctions, est, comme nous l'avons dit, M. Corboli-Bugisi.

Dans l'origine, chaque Cardinal devait occuper l'Eglise dont il porte le titre, et c'est même de là que vient le nom de Cardinal : *presbyter in cardinalatus Ecclesia* ; il ne pouvait en laisser le soin à d'autres. Les Cardinaux-Evêques, chargés des six évêchés suburbicaires, avaient seuls la charge épiscopale. Les Cardinaux-Prêtres pouvaient avoir un titre d'Evêque *in partibus*, mais pas d'évêché. Il est difficile de fixer l'époque où cette loi a commencé à tomber en désuétude. Le troisième Concile de Latran (Sess. 29), impose aux Cardinaux l'obligation de pourvoir aux besoins des Eglises dont ils sont titulaires et de les visiter au moins une fois l'an. Aujourd'hui, les Cardinaux éloignés de Rome remplissent ce devoir par procureur, et subventionnent à certaines dépenses, par exemple, aux frais pour la fête de ces solennités ; le portrait du Cardinal titulaire est exposé dans son Eglise vis-à-vis de celui du Pape.

Nous avons dit qu'à la mort d'un Cardinal, les autres sont admis, selon leur rang d'ancienneté, à opter pour le titre vacant, et que l'on peut aussi passer de l'ordre inférieur à l'ordre supérieur. Toutefois, un Cardinal-Diacre ne peut passer à l'ordre des Prêtres qu'après être demeuré dix ans dans l'ordre des Diacres. L'option est d'ailleurs toujours purement facultative.

Il arrive quelquefois que le Pape accorde à un Cardinal reconnu d'un nouveau titre, la faculté de garder, comme commandataire. C'est ainsi qu'aujourd'hui le Cardinal Brignole, a le titre de Sainte-Cécile, et garde comme commandataire le titre de Saint-Jean-à-Porte-Latine.

On compte seize diaconies quoique le nombre des Cardinaux-Diacres soit fixé à quatorze. Il n'y a en ce moment que huit Cardinaux-Diacres, dont le premier est le Cardinal Camerlingue et le second le Cardinal vice-chancelier. Celui-ci ayant le titre presbytéral de Saint-Laurent *in damaso*, il n'y a que huit diaconies occupées, en y comprenant Sainte-Marie *in Portico*, que Grégoire XVI aura probablement érigée en titre presbytéral, puisqu'il l'a donnée au Cardinal-Prêtre Louis Altieri.

Le titre est conféré par le Pape au nouveau Cardinal lorsque, après les cérémonies prescrites, le Souverain-Pontife lui a ouvert la bouche. Les Cardinaux nouvellement nommés qui n'ont pu aller à Rome pour la recevoir du Pape n'ont donc pas de titre. Deux Cardinaux se trouvent aujourd'hui dans ce cas : ce sont le Cardinal de Carvalho, patriarche de Lisbonne, et le Cardinal Bernet, archevêque d'Aix. Le nombre des Cardinaux étant fixé à soixante-six, il est d'usage de réserver au moins deux chapeaux, pour les éventualités qui peuvent se présenter. Après le dernier consistoire, il n'y avait, en effet, que deux places vacantes dans le Sacré-Collège. Le Cardinal-Diacre Paul Mangelli, du titre de Sainte-Marie *in cosmelin* est mort depuis, et il y avait cinq Cardinaux réservés *in petto*.

A la mort du Pape, et lors-même qu'il aurait laissé des traces authentiques de ses volontés, les nominations de Cardinaux réservés *in petto* sont comme non avenues ; il y a donc en ce moment huit places vacantes dans le Sacré-Collège, puisque le nombre des Cardinaux vivans n'est que de soixante-deux.

Les puissances catholiques avaient autrefois droit à la nomination d'un certain nombre de Cardinaux dit *des couronnes*. Rome paraît considérer ce droit comme aboli maintenant, par les révolutions qui ont si profondément modifié les rapports de l'Eglise avec les états divers. Néanmoins, en fait, la France et l'Autriche jouissent encore du privilège de faire nommer des Cardinaux. Les Cardinaux de la France sont aujourd'hui : les Archevêques de Lyon et d'Aix, et l'Evêque d'Arras ; ceux de l'Autriche : le Patriarche de Venise et les Archevêques de Milan et de Salzbourg. Les Archevêques de Naples et de Palerme, sont également nommés Cardinaux à la sollicitation du roi de Naples ; mais le droit de ce souverain, restreint d'ailleurs à ces deux sièges (tandis qu'en France et en Autriche, le Gouvernement présente l'Evêque qui lui convient) est d'un degré inférieur. Ce n'est, en quelque sorte, qu'un droit de supplique ; le Roi prie le Pape de nommer, et quelque'il soit d'usage d'accorder, il y a eu pourtant des exemples du contraire. L'Espagne, et la Belgique ont, en ce moment, un Cardinal ; mais dans la situation des deux premières nations, leur droit ancien est au moins suspendu ; quant à la Belgique, c'est un Cardinal accordé. Les autres puissances n'ont aucun droit de ce genre. L'on ne doit pas confondre les Cardinaux des couronnes, avec les Cardinaux nés dans les Etats soumis à ces couronnes. Il est évident, par exemple, que le Cardinal Mai, quoique

né dans les Etats de l'empereur d'Autriche, n'est pas ce qu'on appelle un cardinal de la couronne d'Autriche; que le Cardinal Lambruschini, quoique né à Gènes, n'est pas un Cardinal de la couronne de Sardaigne; le Souverain Pontife prend indistinctement, dans toutes les nations, les hommes les plus utiles au service de l'Eglise. Seulement, comme les Cardinaux sont ses conseillers, il est bon, il est nécessaire que la plupart soient en mesure de remplir les devoirs de cette charge, et par conséquent qu'il soient à Rome ou près de Rome.

Grégoire XVI a renouvelé presque en entier le Sacré-Collège: il ne reste que deux Cardinaux de la création de Pie VII; le premier Cardinal-Prêtre, Charles Oppizzoni, Archevêque de Bologne, et le premier Cardinal-diacre, Thomas Riario-Sforza, Cardinal Camerlingue. Sept sont de la création de Léon XII: le Cardinal-Doyen Micara, le Cardinal-Sous-Doyen Vincent Marcelli; les Cardinaux-prêtres, Caysruck, Archevêque de Milan, Cienfuegos-y-Jovellanos, Archevêque de Séville, Fransoni, Barberini et le second Cardinal-diacre, Thomas Bernetti, Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine. Les cinquante-trois autres sont tous de la création de Grégoire XVI. Il a vu mourir soixante-six Cardinaux, dont vingt-deux créés par lui; c'est donc en tout soixante-quinze Cardinaux qu'il a créés pendant le cours de son pontificat. Parmi les Cardinaux qu'il a vus descendre dans la tombe, nous comptons le pieux et célèbre Cardinal Odescalchi, mort jésuite, après avoir renoncé à la pourpre.

Univers.

DISCOURS HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR LES RACES SAUVAGES.

Suite.

La plupart des peuples de l'Amérique Septentrionale, croient à un être éternel et tout puissant, le grand Esprit, âme des fleuves, du soleil et du tonnerre, le Maître de la vie qui a tout créé. Ils admettent un nombre de divinités inférieures, les petits esprits ressemblant assez aux génies des anciens. Ils adorent le soleil et ont une grande vénération pour le feu, ce qui ne fortifie pas peu l'opinion de ceux qui leur attribuent une origine asiatique. En un mot, leur religion, qui n'est pas exempte de fétichisme, n'est pas non plus étrangère au sabéisme et au dualisme. Un mauvais esprit partage le domaine de la nature avec le grand Esprit: voilà, sans doute, la source des vices du sauvage. Les Sioux, les Chippeways, les Sakis, les Iroquois, les Menomones et les Winibagos ont tous cette croyance; mais il n'est personne chez ces peuples, qui n'ait son génie favori, qu'il croit trouver dans un animal ou dans un arbre. Chaque chef, chaque individu même, a sa collection d'herbes et de racines qu'ils regardent comme le sanctuaire d'un grand nombre de divinités. Les Kristinos regardent comme des esprits les brouillards qui couvrent leur pays, ce qui rappelle le culte des anciens bardes écossais. Chez les Iroquois, il y a des loges, où des jeunes filles sont chargées d'entretenir le feu qui y brûle, comme les Vestales à Rome, et les vierges du soleil au Pérou, et comme le pratiquent, encore de nos jours, les guebres de la Perse et de l'Inde.

Malgré ce d'absurde que l'on rencontre dans les idées religieuses des naturels de ce continent, leur culte est, je crois, moins méprisable que celui des anciens payens, s'il peut surtout, comme le vieux polythéisme, se ramener à l'unité d'un seul principe; et pourquoi ne le pourrait-il pas? "Jupiter dit St. Augustin, est selon les philosophes, l'âme du monde, qui prend des noms différens selon les effets qu'il produit. Dans les espaces éthérés, on l'appelle Jupiter, dans l'air, Junon; dans la mer Neptune; sur la terre Pluton, aux Enfers, Proserpine; dans l'élément du feu Vulcain; dans le Soleil, Phœbus; dans les dévins, Apollon; dans la guerre, Mars; dans la vigne, Bacchus; dans les moissons, Ceres; dans les bois, Diane; dans les sciences, Minerve." N'en ferait il pas ainsi du grand esprit de nos races indigènes. Elles ont un Miramichi roi des eaux, un Kitchi maître de la vie, et ils définissent leur grand esprit, l'Âme des Fleuves et le maître de la vie: Il est donc appelé dans les eaux Miramichi, sur la terre, Totam, à la guerre Areskouï pour exprimer ses vertus différentes. Tous ces peuples ont l'idée de l'immortalité de l'âme, et l'on peut dire que le fondement de leur religion est, en quelque manière le respect dû aux morts. Chez eux les funérailles ont un caractère de gravité solennelle; les os de leurs ancêtres sont pour eux ce qu'il y a de plus sacré. "Amis, dit le chef de guerre, avant le départ de la troupe funèbre, Amis, le grand esprit a ouvert mon cœur, et c'est lui qui m'inspire ces paroles: le sang des nôtres n'est pas essuyé, leur corps n'est pas couvert, leurs os épars sans que la terre les cache, orient contre nous. Comment avons nous pu les oublier sitôt et demeurer oisifs sur nos nattes?" Tous les huit ans chez quelques sauvages, et tous les dix ans chez d'autres, on célèbre la fête des *Ames*. Les sauvages assemblés marchent processionnellement vers le cimetière. La ils travaillent en silence à découvrir les cadavres; ensuite, assis et rêveurs, ils contemplent ce spectacle si plein de pensées. Les cris des femmes interrompent leur triste méditation; elles se mettent avec eux à ramasser les ossements, et après les avoir soigneusement nettoyés, les enveloppent dans des peaux de Castor neuves. Les hommes chargent sur leurs épaules ces reliques des générations, les emportent dans leurs cabanes et pleurent. Les jours suivans sont consacrés à de lugubres festins et à des danses non moins funèbres; et la gravité et la décence président à tout. Peu de jours après un grand conseil s'assemble; les ossements sont suspendus au parois des wigwams, et quelqu'un reconnaît-il le cadavre de certain de ses ancêtres, il entonne la chanson des funérailles: "Os de mes ancêtres

qui êtes suspendus au-dessus des vivans, apprenez nous à mourir et à vivre. Vous avez été braves; vous n'avez pas craint de piquer vos veines; le Maître de la vie vous a ouvert ses bras, et vous a donné une heureuse passage dans l'autre monde. La vie est cette couleur brillante du serpent qui paraît et disparaît plus vite que la flèche ne vole; elle est cet arc que l'on voit au-dessus du torrent; elle est l'ombre d'un nuage qui passe."

La récompense de l'autre vie, insinuée tout à l'heure, est plus explicite dans la croyance de quelques peuplades; les bons après leur mort vont dans un lieu de délices où l'on jouit d'un printemps éternel; où ils retrouvent leurs femmes et leurs enfans, où les rivières sont poissonneuses, les plaines couvertes de leurs chers bisons; et où ils pourront se livrer au plaisir de la chasse sans craindre les rigueurs de l'hiver, la faim et les horreurs de la guerre. Les méchans sont transportés sur une terre couverte d'une neige éternelle, où le froid les glacera à la vue des flammes qui brilleront à une certaine distance; où ils ne pourront se procurer un peu d'eau pour étancher leur soif, ni tuer de bisons pour apaiser leur faim. Une forêt impénétrable sépare ces malheureux de leurs frères fortunés qui foulent les champs toujours verts et fleuris, de la félicité, l'Edem indien, d'où la femme à aussi fait chasser les premiers hommes; car voici bien dans la tradition Iroquoise la chute de l'homme quelque peu dénaturée. Au commencement, disent-ils, il y avait six hommes. Alors il n'y avait point de terre, et les hommes étaient abandonnés sur les eaux à la merci des vents. Il n'y avait point non plus de femmes, et ils craignaient que leur race ne périt avec eux: lorsqu'enfin ils apprirent qu'il y en avait une dans le ciel. On tint conseil, et il fut résolu que Hougoaho monterait; ce qui parut d'abord impossible. Mais les oiseaux lui prêtèrent le secours de leurs ailes et l'enlevèrent dans les airs. Il y apprit que la femme avait coutume de venir puiser de l'eau à une fontaine, auprès d'un arbre sous lequel il attendit qu'elle vint; et la voici venir en effet. Hougoaho cause avec elle et lui fait un présent de graisse d'ours. Une femme causeuse et qui reçoit des présens n'est pas longuement victorieuse: celle-ci fut faible dans le ciel même. Dieu s'en aperçut, et dans sa colère il la précipita en bas. Mais une tortue la reçut sur son dos sur laquelle la loutre et d'autres poissons apportèrent du limon du fond des eaux, et formèrent une petite île qui s'étendit peu à peu et composa le globe que nous habitons. Entre autres la femme eut deux fils, qui se querellèrent et dont l'un tua l'autre. Qui ne voit ici la tradition mosaïque? Qui n'aperçoit pas un vaste champ de réflexions capables d'agir avec une égale force, sur nos cœurs et sur l'instinct religieux en général! Ce vaste champ nous l'abandonnons au lecteur; c'est le domaine de la pensée.

Avec ce code religieux, avec ces traditions, marche de pair le code moral d'une race une règle des actions chez le sauvage. Il a une morale circonscrite dans des bornes étroites et d'une simplicité extrême. La bonne foi, le courage, l'amour de la vérité, les soins pour ses vieux parens, l'obéissance à ses chefs, l'attachement à ses enfans sont les qualités principales qui peuvent le conduire au bonheur, tandis que les vices contraires le poussent vers la vallée de larmes. Il manque de ce qu'il lui faut pour appliquer ces principes confus dans sa tête et se livre au vice avec plus d'ardeur que l'homme civilisé, de même à la vertu. Ce contraste est des plus faciles à saisir, mais le caractère n'est pas pour cela beaucoup plus facile à décrire, et l'on ne peut guère que jeter au hasard quelques traits bien marqués qui puissent en donner une idée. Nous avons l'intention de faire au-dessus quelques recherches pour un prochain numéro.

SERVICE SOLLENNEL DU SOUVERAIN PONTIFE.

Nous avons annoncé dans l'avant dernier numéro le service solennel pour le Souverain-Pontife défunt. La cérémonie a eu lieu vendredi avec toute la pompe possible, à la Cathédrale, dont le chœur était entièrement tendu de noir. Au milieu, avait été préparé une magnifique catafalque, avec la tiare posée sur le drap mortuaire. Mgr. l'évêque de Montréal officiait dans cette occasion extraordinaire assisté du vénérable Supérieur de St. Sulpice et de M.M. Ducharme et Marcoux. A l'issue de la messe de *Requiem*, M. De Charbonnel monta en chaire, et prenant pour texte ces paroles: Il a fait de grandes œuvres et en grand nombre, qui s'appliquent si admirablement à Grégoire XVI d'illustre mémoire, il put avancer et prouver avec une égale facilité que le Pontife que nous pleurons fut un bon père, un digne, un saint Pontife, un Pontife dont la sollicitude pastorale s'étendait à tout l'univers et au Canada en particulier. Oui! répétons le avec l'orateur, Grégoire XVI fut un bon père. A peine établi sur la chaire de St. Pierre il calma une insurrection qui éclata déjà sur tous les points; plus tard le peuple Romain détache ses chevaux et traîne son carrosse, en l'assurant qu'il est prêt à donner sa vie pour son père et son souverain: l'amour des peuples n'est-il pas la preuve de la tendresse et de la douceur de celui qui gouverne? Grégoire XVI, fut un digne pontife. Et en effet, a dit encore le prédicateur, rien que le mérite n'a pu élever le St. Père sur le siège pontifical. Les généalogies de sa famille ne rappelaient pas d'illustres aïeux; il n'était qu'un humble moine Bénédictin. Mais sa science et ses vertus ont bientôt franchi les murs de sa cellule; elles éclatent au loin, toute l'Italie les admire. Maur Capellari a défendu les principes et la marche pleine de sagesse de la Sainte Eglise: et chose bien plus admirable encore, devenu le chef visible de cette belle et magnifique société, il justifie ses principes par ses actes. Grégoire XVI fut un saint pontife. Vous dirais-je avec l'orateur tous les traits admirables qui le prouvent, vous rappellerai-je les larmes que ce pontife

selon le cœur de Dieu versait lorsqu'il sacrifiait, les mortifications du cloître qu'il pratiquait aussi rigoureusement que dans sa cellule même, les aumônes qu'il répandait? Non, je serais trop long. je passe à sa sollicitude universelle. Nous n'avions pas oublié non plus que l'orateur la lettre admirable du vénéré pontife aux évêques de Pologne, son attitude ferme, et son courage sublime en présence de l'empereur autocrate; nous n'avions pas oublié ses bienfaits envers notre patrie. Au souvenir de ces bienfaits l'orateur a dit, il a voulu se taire: c'est à vous Canadiens, d'exalter la mémoire de celui qui a tant fait pour vous; c'est à vous qu'il appartient de publier qu'il a fait de grandes œuvres et en grand nombre. Après la panégyrique, M. le grand-vicaire Hudon, doyen du chapitre, et MM. les chanoines Blanchet, Truteau et Lavoie, chantèrent les absoutes avec Sa Grandeur, conformément au cérémonial des évêques qui, à défaut de prélats, désigne le chapitre. MM. Paré, Barbarin Cherrier et Leclerc chantèrent à l'orgue, soutenus d'un chœur choisi des élèves du collège de Montréal, les magnifiques morceaux de plain-chant que l'Eglise a destinés à ses fêtes funébres, et dans lesquels on voit d'une part la miséricorde immense du Seigneur et de l'autre l'exactitude de sa justice. Plus de trente prêtres des paroisses voisines, c'est à-dire, ceux de MM. les curés qui purent recevoir à temps la circulaire de Mgr. de Montréal, se trouvèrent à cette imposante cérémonie avec MM. les Séminaristes, qui exécutèrent les cérémonies du chœur. La première société de Montréal occupait la nef; et quoique ce fut un jour ouvrable, la classe ouvrière était aussi venue grossir l'assistance, qui parut tout le temps dominée par un grand esprit de foi.

Les tournures particulières d'une langue, si embarrassantes pour les étrangers, sont pourtant ce qui donne ôminemment de la grâce au langage. Pascal, Molière, Mme. de Sévigné, Voltaire en fourmillent. Les français trouvent aux gallicismes le charme que les grecs trouvent aux hellénismes. Mais tout dépend de leur heureux emploi; ils constituent le bon goût chez nous, ils constituaient l'urbanité chez les latins, et l'atticisme chez les grecs.

RIVAROL.

GRANDEUR NATIONALE.—Dans un article du *Quarterly Review*, je lis ces paroles: "If by an excess of modesty, we place any nation above our own, it is Great Britain." Oh! nos voisins, que vous êtes modestes! B.

Couché dans les bras du sommeil
Le plus grand homme est un petit génie;
Il rit, il pleure, il s'épouvante, il crie;
Et tel est sage à son réveil,
Qui la nuit est en proie à plus d'une manie:
Heureux encor celui dont la folie
Finit au retour du soleil.

JUNIAS.

BULLETIN.

S. S. Pie IX, Souverain Pontife.—Chute du ministère anglais.—Vols sacrilèges.—Singulier procès.—Nouveau genre d'industrie.—Sinistre.—Extraits du *Tablet*.—Éléphant blanc.

Le *Diario di Roma* annonce que le Cardinal Mastai-Feretti est arrivé à Rome le 12 juin. Les Cardinaux se sont assemblés en Conclave le 14, et l'élection s'est terminée le 16, par la nomination unanime de Son Éminence, Jean-Marie Mastai-Feretti; Archevêque-évêque d'Imola, né à Sinigaglia, le 13 mai 1792, créé Cardinal le 23 décembre 1839 par le Souverain-Pontife défunt Grégoire XVI d'illustre mémoire. L'Eglise universelle a donc pour chef visible le Pasteur qui court après la brebis égarée, l'amie des pauvres et le père des orphelins. Car l'Eminent Cardinal avait fondé à Imola une Maison de Pénitentes, et il donnait tous ses soins à l'humanité souffrante. Sa Sainteté a pris le nom de Pie IX. Le Cardinal Micara, désigné par les vœux du peuple, homme d'un grand mérite et d'un esprit ferme, a été mis hors de concours par une mort subite.

—En Angleterre, le ministère Peel, comme on l'attendait, a été remplacé par le ministère Lord John Russell. Ça ne tiendra pas.

—Les vols sacrilèges se multiplient en Provence de manière à confirmer l'opinion qu'une bande de misérables s'est organisée dans ce but. Les populations, alarmées de la répétition de ces attentats, se demandent si l'autorité ne parviendra point à en découvrir les auteurs, et ils invoquent sa vigilance. Que de leur côté MM. les curés avisent à toutes les mesures que la prudence recommande, et surtout qu'ils songent à ne plus laisser dans leurs églises de l'argent ou d'autres objets de valeur, trop faciles à soustraire. C'est une précaution à observer particulièrement dans les églises rurales, celles qui sont le moins gardées, et où il est précisément le plus aisé de mettre à part et de recueillir dans le presbytère tout ce qui pourrait tenter la cupidité des voleurs.

Dans la nuit, du 26 au 27 mai, l'église de Signes (Var) a été dévalisée. Des brigands, ayant escaladé le mur du cimetière, sont arrivés sous la fenêtre de la sacristie; qui est élevée de deux mètres au-dessus du sol. Là, à l'aide d'une chaise en bois et d'un tronc d'arbre apportés de la propriété voisine du cimetière, ils ont enlevé les barreaux de fer, puis ils ont fait une large brèche dans la muraille par laquelle ils sont descendus dans la sacristie; ils ont tout fouillé, bu le vin qui devait servir à la sainte messe, et pénétré ensuite sans difficulté dans l'église. Heureusement ils ont respecté le tabernacle et les divers objets d'argenterie qui garnissaient un autel dressé pour le mois de Marie. Mais en revanche, ils ont fait main basse sur tout l'argent monnayé. Pour y parvenir, ils ont enfoncé tous les prie-dieu, tous les troncs et bancs des diverses confréries. On évalue à plus de cent francs les sommes disséminées çà et là dans l'église qui ont été enlevées par ces audacieux voleurs.

La justice, informée sur-le-champ, vient d'arriver sur les lieux.

Dans la nuit du 28 au 29, la paroisse du hameau de la Détrouse (canton de Roquevaire) a été victime d'un attentat encore plus scandaleux; on a volé tous les vases sacrés, un ostensor, un calice, deux ciboires; les saintes hosties ont été répandues sur l'autel; et celle que renfermait le croissant de l'ostensor a disparu. Les voleurs ont même enlevé les galons et les franges des ornemens. C'est le quatrième vol d'église qui, dans moins d'un mois, s'est commis dans ce canton.

Nous lisons dans le journal d'Aix, en Provence, du 28 mai:

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'avant-hier des malfaiteurs se sont introduits nuitamment dans l'église de Jouques, et ont emporté les vases sacrés, et les ornemens sacerdotaux. Nous manquons de renseignements sur ce vol sacrilège. Des soupçons planent sur cinq étrangers, de mauvaise mine, qu'on a vus roder avant hier autour du cimetière du village.

—Trente cinq ministres de Gloucester, ont signé un procès ou plutôt une censure contre un de leurs confrères qui a retourné à l'unité de l'Eglise catholique; c'est comme cela que les protestans entendent la liberté de conscience. Soyez libre—mais n'usez pas de votre droit de liberté... sous peine de censure. Ne voient-ils pas qu'ils se privent du droit de liberté, en se mettant dans la presque impossibilité d'embrasser la vraie religion, pour ne pas paraître inconséquens avec leurs prétendues censures.

—On vient d'arrêter à Bayonne un individu qui exerçait un nouveau genre d'industrie. Cet homme, qui a déjà parcouru plusieurs points de la France; faisait signer à tous les cabaretiers une pétition pour l'abolition des *droits réunis* (contributions indirectes), mais exigeait pour chaque signature une rétribution d'un à deux francs pour couvrir, disait-il, les frais de cette belle entreprise, à la tête de laquelle se trouvaient des députés des plus influens et qui devait être couronnée d'un plein succès. On a trouvé au domicile de cet individu un grand nombre de pétitions déjà signées: cette industrie ne faisait pas que de lui être fort lucrative.

—Par le *Cambria*, on a reçu la nouvelle d'un affreux sinistre qui a eu lieu au commencement du mois de mai, au large de la côte de Matanzas; c'est la perte du navire suédois de la compagnie des Indes, le *Kulserona*; 115 malheureux ont péri. D'après les renseignements que nous avons pu nous procurer; c'était un des plus forts navires employés par la marine suédoise ayant à bord 132 personnes. Le dernier port où il avait touché était la Havane; il y avait pris une riche cargaison et devait faire voile directement pour la Suède; mais, dans la matinée du 1er mai, se trouvant sur la côte de Matanzas, il fut assailli par une des plus terribles bourrasques qui aient éclaté dans ces parages.

Au plus fort de la tempête, il chavira et coula immédiatement, entraînant avec lui cent quinze victimes. Les dix-sept autres naufragés purent heureusement s'emparer d'une embarcation qui flottait sur le pont, et après avoir enduré, pendant plusieurs jours, les plus affreuses privations, ils furent recueillis, exténués, manquant de tout, par 25° latitude et 80 longitude. Il y avait six jours qu'ils erraient sans pouvoir aborder.

—L'année dernière 30,312 allemands ont émigré pour New-York.

—Deux cents condamnés, tirés de trois différentes prisons modèles, ont été embarqués à bord du *Maitland*, pour l'Australie-Nord, dont le lieutenant colonel Barney a été nommé gouverneur. Ces condamnés ayant appris différents métiers dans leurs prisons ne pourront manquer d'être utiles à la colonie.

—M. le contre-amiral Cécille rapporte en France, à bord de la *Cléopâtre*.

un éléphant blanc de la plus rare espèce et du genre de ceux que les habitants de certaines îles de la mer des Indes adorent encore aujourd'hui; un tigre noir rayé de blanc et un lynx rouge. Ces trois animaux viennent de la presqu'île de Malacca, et sont destinés à la ménagerie du Jardin des Plantes.

—Mgr. l'évêque de Martyropolis était de retour au palais de St. Jacques samedi soir à six heures et quart. Des circonstances imprévues avaient prolongé son absence.

Nous donnerons au prochain numéro le Palmare des écoles de l'Institut de St. Croix.

—Les exercices du Collège de Montréal auront lieu les 28 et 29.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

Nous lisons dans l'*Univers* :

« La prompté élection de S. S. Pie IX a surpris et contrarié nos feuilles libérales et universitaires. Déjà, en effet, elles promettaient de curieux détails sur les intrigues sans nom dont Rome devait être le théâtre. Forcées de reconnaître qu'elles s'étaient un peu trop avancées, elles veulent au moins expliquer le vote de cardinaux par une raison étrangère aux intérêts religieux. Elles disent donc avec une touchante unanimité que l'effervescence politique qui régnait dans les Etats-Romains est la seule cause du peu de durée du Conclave. Une feuille radicale affirme même que le fait est officiellement avoué, et pour preuve, elle cite l'opinion du *Siècle* et celle du *Journal des Débats*. Ces deux feuilles ne se verront peut-être pas sans surprise posées en organes du Sacré-Collège.

« Nous ne discuterons pas, nous ferons seulement une remarque : c'est que l'ordre le plus parfait a constamment régné dans les Etats-Romains et particulièrement dans les légations. Les bruits répandus par les journaux révolutionnaires de France étaient; chacun le sait aujourd'hui, complètement mensongers; ils révélaient des espérances et pouvaient être regardés comme des conseils; mais c'est tout. Les menaces de l'émeute n'ont donc pas plus pesé sur le Conclave que les intrigues de la diplomatie; — l'émeute ne s'est pas montrée; et la diplomatie n'a pas eu le temps d'agir; elle commençait seulement à recevoir ses instructions. »

—On écrit de Rome à la *Gazette universelle allemande* :

« Depuis que le Pape a adressé aux souverains de la chrétienté une lettre apostolique pour les inviter à abolir la traite des noirs, des religieuses se sont rendues au Caire pour racheter des femmes éthiopiennes. Tout récemment quarante de ces femmes, rachetées de l'esclavage, sont arrivées ici. Elles se rendent à Chambéry, en Savoie, pour y recevoir une éducation chrétienne, sous la direction des Sœurs de la Miséricorde. Plus tard, elles seront employées dans les missions. »

DAVIERE.

Anniversaire de la Fête-Dieu à Liège.—La ville de Liège prépare à la France et à l'Allemagne, auxquelles elle appartient, à l'une par sa langue, à l'autre par son histoire, le spectacle d'une grande et magnifique solennité, qui y sera célébrée le jeudi 11 juin. Ce sera la six centième anniversaire de la fondation de l'auguste solennité de la Fête-Dieu, établie en 1246 dans le diocèse par un vénérable évêque de Liège, et bientôt adoptée par l'Eglise universelle. Cette fête était tellement chère aux populations catholiques d'Allemagne qu'en 1530, époque où le luthéranisme exerçait à Ausbourg sa plus rapide et sa plus funeste influence, elle ne laissa pas d'y être célébrée avec une pompe extraordinaire. Le cardinal Albert de Brandebourg, Archevêque de Mayence et le premier des princes électeurs du saint empire romain, portait à la procession le Très-Saint-Sacrement, sous un dais alternativement soutenu par les princes catholiques assemblés en diète. L'empereur Charles Quint le suivait en personne, la tête nue et portant un cirio allumé à sa main impériale. Il était accompagné de tous les princes archevêques, évêques et abbés, et des autres princes et comtes de l'empire demeurés fidèles à la religion catholique. Cette année, l'influence et la piété des fidèles pourra seule suppléer à cette magnifique de temps qui ne sont plus.

Univers.

SUISSE.

—Le cardinal Frédéric Borromée, neveu et successeur de saint Charles Borromée, avait fondé en 1622, dans la petite ville de Pollegio, aujourd'hui du canton du Tessin, mais alors dépendante du canton d'Ury, un séminaire ecclésiastique à la dotation duquel la munificence de l'illustre prélat avait fourni, comme il est établi par une convention reçue et enregistrée le 6 juin de la même année par le notaire public Jacques Ceruta. Cette dotation a encore été renouvelée et confirmée par deux autres conventions arrêtées les 24 novembre 1650 et 27 avril 1796, entre les délégués de l'Etat d'Ury et les cardinaux-archevêques de Milan, Frédéric et Philippe Visconti, de sorte que ce séminaire était placé sous la juridiction spirituelle et temporelle de l'Eglise de Milan. Le radicalisme tessinois ne pouvait souffrir plus longtemps une situation dont la conséquence directe était la soustraction de ce précieux établissement à son autorité; au mépris des stipulations formelles qui avaient précédé et suivi sa fondation, aussi bien que des énergiques protestations du cardinal-archevêque de Milan actuel, il envoya, le 13 mai dernier, deux commissaires chargés de visiter la maison et de réviser son enseignement. Sur le refus motivé par une défense absolue de l'archevêque de le recevoir, en qualité de visiteurs officiels, dans le séminaire, et conformément aux instructions éventuelles dont ils étaient porteurs, les deux commissaires tessinois constituèrent à l'instant même le vice-recteur, M. Rossi, en lui enjoignant de quitter le canton dans la journée, ainsi que M. Müller,

préfet des études. Une nouvelle protestation de l'archevêque, et l'ordre adressé par lui à tous les élèves d'évacuer le séminaire n'eut pas d'autre résultat qu'un décret du conseil exécutif, qui transforma l'institut épiscopal en institut de l'Etat; et comme l'autorité métropolitaine ne reconnaît pas ce nouvel institut, qui aura d'ailleurs à recevoir sa dotation et ses chefs de l'Etat, les élèves qui en sortiront (si tant est qu'il s'en trouve qui veuillent y entrer) ne seront point admis à l'ordination, ce qui suffira pour en écarter tout aspirant au sacerdoce.

La chose d'ailleurs ne peut pas en rester là. Comme le Tessin, par ce qu'il vient de faire, a violé des transactions solennelles qui le liaient comme ayant succédé aux droits et aux obligations du canton d'Ury, l'archevêque aura recours à la Diète, à laquelle il appartient d'obliger les Etats confédérés à maintenir et à remplir strictement la teneur de leurs conventions ou de celles de leurs devanciers; sa réclamation ne pourra manquer d'être très sérieusement appuyée par le représentant du cabinet de Vienne en Suisse.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—La *Press Anglaise de Montréal* et le *Comité de Secours de Québec*

La presse tory de cette ville est devenue d'une insolence et d'une absurdité incroyable depuis quelque temps. Il semble que la décadence, le discrédit dans lequel est tombé son parti, l'ait mise au désespoir. Il n'y a en effet que la rage et le désespoir, ou quelque monomanie étrange, qui ait pu lui suggérer l'idée d'écrire comme elle l'a fait, les calomnies les plus atroces, les mensonges les plus insipides et les plus basses injures, contre le Comité de Secours de Québec. Il faut avoir perdu les derniers sentiments des conventions et de la pudeur pour s'attaquer ainsi sans plus de raison, aux positions les plus élevées, comme aux caractères les plus respectables; les plus irréprochables de la population.

Nous reproduisons plus bas, pour prouver ce que nous avançons, la réponse concluante et énergique du *Journal de Québec*, en assurant notre confrère que le bon sens public dans notre district a déjà fait ample justice, des articles dévergondés de la *Gazette*, du *Herald*, du *Morning Courier*, etc. (1).

Nous allons donner à nos lecteurs une idée de la gentillesse et du respect des organes de la presse tory de Montréal, pour nos chefs religieux dans l'accomplissement d'un devoir; nous prenons la version du *Montréal Gazette* qui le cède pourtant au *Courrier* en impudence et en effronterie:—

« Il est bien difficile, en commentant, dans une affaire de cette nature de nous tenir dans les bornes d'un langage décent. Le sang bout dans les veines quand on contemple cette scélératesse si dépourvue de cœur (à so hartless villainy), l'affirmation si solennelle d'un mensonge « que l'argent dans leurs mains pour un objet spécial » est devenu la propriété des incendiaires, après que le dit objet spécial a été rempli et lorsque la balance de l'argent doit être employée à des objets entièrement différents de leur destination primitive; un acte si vide de sentiment, si cruel, si délibéré; si petitement mensonger, si hypocrite dans ses regrets? »

« Monseigneur l'évêque de Sybilinie, et vous, révérends messieurs Bellisle, Parent et Langevin, nous respectons votre foi, nous honorons votre position. Mais dites-le; êtes-vous canadiens et prêts? n'êtes-vous pas hommes et chrétiens? Que croyez-vous que sera le verdict du monde catholique, de tous ceux qui croient dans un sauveur, et spécialement le verdict de cette grande communion romaine, dont vous êtes ministres et l'un de vous prélat? quel sera le verdict du monde civilisé tout entier, quand il lira que vous avez élevé la voix pour empêcher de secourir douze mille de vos malheureux frères, dont huit mille au moins sont de votre croyance. Quoi! vous tenez avec une misérable persistance à ce sur quoi vous n'avez que le droit du voleur? quoi, sous la prétention sacrée d'un droit vous commettez le plus grand des torts! Est-ce que la souffrance ne vous apprend pas à être miséricordieux? est-ce que le plus grand bienfait des temps modernes sera tombé sur une terre aride, incapable de produire aucune sympathie humaine? »

« Il est cependant peu utile de dépenser de l'indignation sur le compte de ceux qui paraissent incapables de honte... Les *trois* sont évidemment des personnes qui s'occupent peu d'être délicats. »

« Quel langage ce celui-là sur le compte de nos évêques et de nos prêtres lorsqu'ils remplissent un devoir sacré, lorsqu'ils s'efforcent de conserver la propriété à qui elle appartient? Ce sont des voleurs, des hommes sans cœur sans sentiments, sans délicatesse, incapables de honte, si froids, si cruels, si petitement mensongers, si hypocritement sympathiques! Pourtant c'est quelque chose de délicat et de pâle en comparaison des trois colonnes du *Courrier* que nous n'avons pas eu le courage de traduire, va leur longueur et leur insolence. Tous les autres journaux torys de Montréal ont écrit dans le même sens et de la même manière et jusqu'ici les autres ont gardé le silence, approuvant ainsi ce dévergondage d'une pensée sordide, honteuse et mensongère. Bien que nous paraissions lutter seul, dans cette lutte in-

(1) En reproduisant cet article de la *Revue*, nous devons dire que pour nous, nous voudrions voir les expressions un peu adoucies du côté de ce journal, persuadé que le manque de charité envers la presse anglaise ne peut que l'éloigner de tout retour vers la modération. Si au contraire on lui reprochait avec modération son injustice envers nous, elle ne laisserait pas de revenir bientôt à son sens ordinaire. B.

gale, et lorsque la cause que nous défendons aurait droit à plus d'appui de la part de toute la presse, nous ne nous découragerons pas. Nous demanderons à tous les hommes délicats le respect à qui il est dû; puis nous proclamerons solennellement un droit. On ne voudra pas non plus que ceux qui oublient jusque là les règles de la décence et du langage, aient raison; on se convaincra au contraire, que c'est à force de bruit et d'outrages qu'ils veulent pousser le comité de secours à voler, pour nous servir de leur expression, parce qu'eux ne se sentent plus la force ou le courage de faire pour les incendiés de Terre-Neuve, ce qu'ils ont fait pour ceux de Québec. Cette lutte d'une ville, contre une ville, si on la continue, aura de funestes conséquences dont l'anticipation nous a toujours fait peur, et que ne cherchent pas assez à empêcher ceux qui sont à la tête de l'opinion. Dans d'autres circonstances et pour d'autres objets, nous avons eu occasion d'exprimer avec regret la même opinion du pays le droit de la pensée. Nous nous tournons maintenant vers le *Pilot* qui, il faut lui rendre justice, n'a pas du tout employé le langage du *Herald*, du *Times*, de la *Gazette* et du *Courrier*, mais qui n'en veut pas moins une injustice. Prenez dit-il cinq ou dix mille louis, et expédiez les aux habitans de Terre-Neuve. Pour faire voir, d'un seul côté pour le moment, l'absurdité de cette proposition, nous allons faire une exposition de faits; ensuite nous viendrons sur la question de droit. Quand les deux tiers de Québec furent incendiés, des souscriptions abondantes nous vinrent de toutes les parties du monde. Saint-Jean, de Terre-Neuve, heureux et prospère alors, nous envoya la somme généreuse de £600. Aujourd'hui deux tiers de cette ville sont en cendres; des hommes incendiés, comme eux de cette ville, il n'y a encore que quatorze mois, logés encore pour la plupart, dans de misérables cabanes, consentent généralement, sans arrière pensée, à donner £1,600 outre £860 déjà souscrits par les marchands de la Basse-Ville, et la souscription qui se continue. Si la souscription totale de Québec dépasse £3,000 croyez vous que ce ne sera pas quelque chose d'extrêmement généreux et d'extrêmement sympathique pour une ville qui ne fait que commencer à sortir de ses cendres! Puis, rappelez-vous que St. Jean dans son malheur, est plus fortuné que Québec, puisque dans la première ville, il y avait des assurances pour un montant considérable, et que pas une de ces compagnies d'assurance n'a failli; puisqu'en outre le lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve a recommandé à la législature provinciale de voter un emprunt de £250,000, tandis que notre gouverneur-général n'a recommandé pour Québec qu'un emprunt de £100,000 qui nous viendra Dieu sait quand. Cette exposition de faits n'est pas pour refroidir les sympathies, tant s'en faut, puisqu'on ne doit pas compter avec le malheur; mais pour faire voir qu'il ne faut pas dépouiller trop de malheureux pour en vêtir d'autres avec les mêmes haillons. Il n'en coûte pas cher de crier: Dépouillez-vous et vêtissez nos frères, quand soi-même on n'est plus dans la même disposition. Maintenant la question de droit. Que le *Pilot* nous menace tant que bon lui semblera "d'une agitation qui devra s'élever de toutes parts, et que le comité sera rendu odieux à ceux qui ont exprimé une si grande sympathie pour les malheurs de Québec," cela ne constitue pas un droit, et ne peut pas faire qu'un acte de justice soit un mal. Qu'il "regrette avec ses confrères journalistes de Montréal que la majorité du comité (les treize) aient commis une pareille bêtise," cela ne change pas non plus la nature de la question. Nous sommes seulement heureux "qu'il ne puisse pas se joindre à ses confrères pour dénoncer comme voleurs treize citoyens d'une réputation invulnérable (à la tête desquels se trouve un évêque), qui agissent consciencieusement dans l'exécution d'un devoir public," et "qu'il sache que même à Montréal la majorité du comité de secours n'est pas sans approbateurs (supporteurs)." Nous avons une expression de gratitude à donner aux respectables citoyens de Montréal dont le sens droit a compris les devoirs et les droits du comité de secours de Québec. Nous tournant vers le *Pilot*, nous lui disons: vous avez de la logique, vous qui prétendez que parce que le comité n'est pas le dépositaire de la volonté des donateurs, vous qui prétendez, disons-nous, que ce même comité doit en toute hâte expédier à Terre-Neuve une somme de £5000 à 10000. Qui vous a dit que c'était là la volonté des donateurs? et qu'en refusant de donner cette somme d'argent la majorité du comité a forfait à la volonté des donateurs? Il est bien vrai qu'à Montréal vous avez convoqué une assemblée, et que, dans cette assemblée, vous avez passé une résolution ordonnant ou conciliant au comité de donner aux incendiés de Saint Jean une somme de £4000, que vous supposiez être la balance de la souscription totale de la ville de Montréal. Mais aviez-vous là tous ceux qui ont souscrit à Montréal; aviez-vous lord Metcalf pour ses £500; l'honorable M. Masson, pour ses £600, M. Lafontaine pour ses £100, M. Moffatt et cie. pour leurs £150, le séminaire de Montréal pour ses £300, M. Viger pour ses £100, la banque de Montréal pour ses £750, et les autres banques pour leur sommes respectives? vous n'aviez pas non plus un nombre considérable d'autres donateurs pour des montants plus ou moins considérables. Vous n'aviez donc pas droit de déclarer votre volonté quant à l'appropriation de cet argent. Ensuite les souscriptions généreuses, extrêmement généreuses des citoyens de Montréal ont été versées dans le fonds commun des incendiés, et qui vous dit que ce qui reste est celui des citoyens de Montréal ou de toute autre place? Mais ce n'est pas tout, rappelez vous que vous avez donné votre argent pour les incendiés de Québec, et que si notre bien-aimé comité n'a pas jusqu'ici jugé à propos d'accomplir son devoir, vous n'avez pas le droit, vous, de dire: "cet argent que nous vous avons donné, nous le donnons maintenant à d'autres malheureux comme vous, souffrant comme vous." Vous ressemblez

fort au père qui donne sa terre à son fils, et qui se réserve sur sa donation, "une bonne vache laitière qui ne meurt pas." Il vous sera facile de cette manière d'être charitables à l'avenir, car cette même somme que vous aurez donnée une fois, vous pourriez la donner une deuxième, troisième, quatrième fois; si une autre ville que Saint-Jean doit remettre la même somme à cette nouvelle ville incendiée: ainsi de suite indéfiniment. De sorte que les malheureux de toutes les parties du monde pourront bien n'avoir que l'odeur de la charité et de la sympathie des citoyens de Montréal (nous nous adressons uniquement à ceux qui ont proposé et appuyé la résolution dont le *Pilot* est le défenseur). Quelle absurdité qu'une pareille conduite? Nier aux incendiés de Québec le droit de disposer de ce qui est à eux. Est-ce la faute de ces infortunés, si le comité n'a pas fait son devoir? est-ce leur faute si une somme d'argent considérable n'est pas encore distribuée? est-ce leur faute si on a, dit-on, donné £54 à une femme riche de £6,000? Avons-nous jamais nié que le comité de secours ait commis des injustices? Non, jamais; et c'est justement parce que nous lui avons dit de franches et de dures vérités que nous nous sommes attiré la haine de plusieurs de ceux qui le composent, et que nous avons été conduit à quelque chose de plus regrettable encore. Le *Pilot* ne voit pas où il va, il ne s'aperçoit pas qu'il aide à nous pousser dans le piège que l'on nous a tendu; il ne voit pas que l'on vise à un but politique, dans des circonstances difficiles. Qu'il y réfléchisse, car il comprendra trop tard les conséquences de l'attitude qu'il prend dans cette affaire.

Revue Canadienne.

Horrible accident.—Avant-hier au soir, pendant qu'on tirait le feu d'artifice de Tomkins Square, une fusée prit une direction horizontale, alla frapper Mme. Burk, qui se trouvait sur la place, et lui traversa le corps. Cette dame est morte quelques momens après. La même fusée a blessé quelques jeunes gens qui se trouvaient près de Mme. Burk.

M. nerve.

—A New-York, vendredi dernier, la chaleur a été si excessive que 10 personnes sont tombées morte frappées de coups de soleil. Des chevaux même sont expirés au milieu des rues.

Idem.

— Comme nous l'avions présumé, l'orage de vendredi dernier, a causé beaucoup de dégâts dans plusieurs localités au sud du fleuve. A St. Constant, environ dix sept bâtimens ont été rasés par le vent. Plusieurs ont été abattus ou endommagés à Chateauguay et à St. Isidore. De gros arbres ont été déracinés. Le grain a beaucoup souffert. A Varennes, trois vaches qui s'étaient réfugiées sous un arbre pour trouver un abri contre l'orage, ont été tuées par le tonnerre. A St. Jacques de l'Acadian, une trentaine de bâtimens ont été abattus et les grains ont souffert beaucoup de dommage.

Idem.

Chemin de fer de Québec à Halifax.—Maintenant que le gouvernement de la métropole a pris ce projet en main, dit le *Novascotian*, nous pensons qu'il ne peut guère y avoir de doute qu'il ne soit promptement effectué. Le dernier paquebot à vapeur d'Angleterre a amené plusieurs ingénieurs topographes qui vont commencer tout de suite les opérations préliminaires. Ces opérations seront dirigées par le capitaine Pipon et le lieutenant Henderson, assistés de sept sapeurs-mineurs.

Canadien.

ILE DU PRINCE EDOUARD.

—Le lieutenant-gouverneur de cette île, sir Henry V. Huntley, vient de dissoudre l'assemblée générale. Les nouvelles élections devront être terminées le 31 août. Un journal dit en parlant de diverses dépêches du ministère des colonies: "la conduite arbitraire et inconstitutionnelle de sir H. V. Huntley a été désapprouvée par le gouvernement de Sa Majesté, et Son Excellence a reçu l'ordre de rappeler le président de la chambre au conseil exécutif."

Canadien.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

—D'après les instructions apportées par le *Britannia*, dit l'*Acadian Recorder* d'Halifax, l'ordre a été transmis au capitaine Scott du vaisseau de S. M. *Hyacinth*, par l'amiral sir F. W. Austin, de se rendre à St. Jean de Terre-Neuve pour recevoir sir John Harvey à bord de l'*Hyacinth* et conduire Son Excellence à Halifax.

Un autre journal donne à entendre que lord Falkland, à qui l'on donne le général Harvey pour successeur dans le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, doit s'embarquer sur le prochain paquebot pour l'Angleterre.

Canadien.

ITALIE.

—Plusieurs journaux annoncent ce matin que des troubles avaient éclaté dans les Etats-Romains. La *Patrie* dément ces bruits de la manière la plus formelle.

—Deux paquebots, le *Leopoldo* et le *Scamandre*, entrés à Marseille dans l'intervalle du 10 au 12, après avoir touché à Civita-Vecchia et à plusieurs autres ports d'Italie, ont apporté de ces divers points des nouvelles rassurantes. Les bruits d'émeute et de soulèvement qui avaient couru ne se confirment pas; et, d'après le récit des passagers des bâtimens que nous venons de citer; la plus grande tranquillité régnait dans toute l'Italie et à Rome, où l'on ne se permettait que ces inevitables *pasquins* dans lesquels s'exerce la causticité romaine.

Univers.

ANGLETERRE.

—A Happsburg, la justice fait enquête contre un vieillard du nom de Ball, on l'accuse d'avoir empoisonné sa femme, sa fille, plusieurs de ses petits enfans et un grand nombre d'autres personnes, qui passaient pour être détreudés naturellement de mort subite; il est étonnant qu'on n'ait pas fait plutôt quelques recherches sur toutes ces morts subites.

—A l'occasion de la collision arrivée sur la *Mersey*, le juré a prononcé,

mort accidentelle d'un grand nombre de personnes; mais a condamné le vaisseau *Nymph*, à une amende de £500.

—Le jour où le corn-bill a subi sa seconde épreuve à la Chambre des Lords, bien que la séance n'ait été levée qu'entre trois et quatre heures du matin, une foule considérable avait attendu le résultat du vote, et au moment où le duc Wellington, qui s'était fait amener son cheval pour retourner à son hôtel, a paru sur le perron, prêt à se mettre en selle, il a été salué d'un long cri de " *God bless you mylord!*" (que Dieu vous bénisse, mylord!) et a eu beaucoup de peine à se soustraire aux empressemens de la foule.

MEXIQUE.

—Le congrès Mexicain vient de se réunir. Paredès lui a adressé un message, plein de franchise et d'énergie, dans lequel il l'engage à continuer les hostilités, etc. Rien de nouveau au siège de la guerre.

LA MORT DU DUC DE BERRI,

OU CE QUE PEUT L'HÉROÏSME DE LA RELIGION.

Si la pratique de la bienfaisance fait naître des actions touchantes, en admirant les vertus de ceux qui l'ont pratiquée, on envie le bonheur qu'ils ont dû éprouver. Il est si doux de travailler au bonheur de ses semblables! entendre le concert des bénédictions de ceux qu'on a secourus doit flatter si agréablement l'oreille! lire sur des traits sécolorés par le malheur l'expression de la reconnaissance qu'on inspire, doit faire tant de bien! qu'un auteur sensible autant qu'ingénieux a écrit avec raison que: Celui qui oblige est plus heureux que celui qui est obligé; aussi l'époque du paganisme est-elle presque aussi fertile en traits de bienfaisance que des époques plus rapprochées.

Il appartenait seulement à la sublimité de la Religion chrétienne, à la pureté de ses principes, de prescrire comme *devoir* l'acte qui répugne le plus à la nature, non seulement l'oubli des injures, mais encore le pardon. Une ame généreuse peut, aidée seulement par les sentimens qui l'animent, dédaigner de tirer vengeance d'une insulte, mépriser l'agression, et la repousser seulement par le silence; mais il n'y a que la piété, que l'amour de la Religion qui puisse inspirer assez d'héroïsme pour demander, avec la plus touchante sollicitude, la grâce d'un assassin, de celui qui vous enlève tout à la fois à l'amour d'une épouse chérie, à l'espoir d'une grande nation, aux vœux des malheureux dont on consolait les infortunes. Cet exemple sublime, Mgr. le duc de Berri l'a donné, et l'on ne saurait trop retracer à l'admiration de la postérité les derniers momens du héros chrétien, mille fois plus admirable en cueillant la palme du martyre, que les guerriers les plus vaillants en cueillant les palmes de la victoire. Après avoir passé sa jeunesse dans les contrées étrangères, par suite des événemens qui avaient éloigné sa famille de la France, où elle aurait dû régner, Charles-Ferdinand d'Artois, Duc de Berri, fut enfin ramené dans sa patrie, après vingt-cinq ans d'exil. Brave comme tous les Français, généreux comme tous les Bourbons, ce prince avait fait ses preuves de courage pendant les tems désastreux où les forces des puissances étrangères avaient essayé de lutter contre l'ascendant des armées françaises.

Rentré avec ivresse au sein d'une patrie qu'il chérissait, le Duc de Berri avait encore ajouté à son bonheur, en unissant ses destinées à celles d'une jeune princesse issue du même sang que lui, et qui pouvait faire espérer à la France que les rejetons dont elle entourerait le trône ayant puisé leur existence dans un sang toujours pur, lui promettaient des successeurs dignes de placer leurs noms à côté de ceux de St. Louis, de Louis XII et de Henri IV.

L'union la plus heureuse, l'amour de tous ceux qui l'entouraient, la certitude d'être l'appui du faible et la consolation de pouvoir faire disparaître toutes les infortunes, étaient des motifs bien puissans pour attacher le Duc de Berri à la vie, et lui faire oublier les malheurs de sa jeunesse.

Cependant, le génie du mal n'avait pas épuisé ses fureurs; il n'était pas encore rassasié des torrens de sang qu'il avait fait couler; et, voulant reporter en France, les brandons de la discorde qu'elle avait éteints avec tant de peine, ce génie infernal marqua du sceau de la haine l'illustre victime qu'il voulait immoler, et cette victime fut le Duc de Berri.

Trois fois déjà les Français avaient eu l'espoir d'obtenir un successeur qui devait affermir sur le trône l'auguste et antique famille des Bourbons, et trois fois la Providence avait refusé à leurs vœux l'héritier si désiré; mais l'heureuse fécondité de Madame la Duchesse de Berri, reportait à l'avenir les espérances du présent. Au mois de février 1820, l'époque du carnaval ramena les plaisirs habituels. Monseigneur le Duc de Berri avait reçu plusieurs fois des avis anonymes par lesquels on l'avertissait qu'on en voulait à sa vie.

Sa franche loyauté les lui avait fait repousser. Je puis avoir,

disait-il, des ennemis parmi les Français, mais jamais je n'y trouverai d'assassins.

En vain ceux qui approchaient de sa personne le conjuraient de prendre des précautions; sa popularité s'y refusait toujours; car le prince, suivant l'exemple du bon Henri, son aïeul, aimait à se rapprocher du peuple, à le soulager; et la simplicité de ses manières faisaient tellement oublier en lui le prestige des grandeurs, que le respect disparaissait devant l'amour. Une fois où il donnait le bras à son auguste épouse, n'ayant aucune suite qui décélât son rang, à pied, et vêtu d'une redingote, le Duc de Berri traversait la rue Vivienne au moment où une pluie d'orage tombait à torrent. Il se réfugia avec la Duchesse sous l'humble abri que leur offrait une porte cochère; inquiet de voir que son épouse ne pouvait totalement éviter les atteintes de la pluie, le Duc paraissait chercher avec anxiété l'apparition d'une voiture, mais il n'en passait point; un particulier qui avait un assez grand parapluie, offrit, poliment au couple, qu'il ne connaissait pas, de partager avec la dame le secours de son parapluie, et de la reconduire chez elle: le Duc le remercia et consent. L'étranger fut bien étonné en arrivant à l'Élisée-Bourbon, d'apprendre que c'est à la Duchesse de Berri à qui il avait donné le bras, tandis que le Duc, bravant la pluie, les avait devancés par la vitesse de sa marche.

Dans les premiers jours de février, le Duc de Berri fut invité à une fête donnée par un sénateur, et promit de l'honorer de sa présence. Il reçut à cette fête un nouveau billet où on l'engageait à se tenir sur ses gardes. Ceux qui lui étaient attachés, le conjurèrent encore de mettre plus de prudence dans ses courses, et de ne sortir que bien accompagné. Mais il répondit toujours: Voulez-vous donc que je dévoue ma vie aux tourmens du soupçon et de la défiance? Si quelqu'un m'en veut assez pour risquer sa vie, en attaquant la mienne, toutes les précautions que je prendrais seraient inutiles, et il accomplirait tôt ou tard son funeste dessein. Il vaut donc mieux tout remettre entre les mains de la Providence.

Le 13 février, jour d'exécrable mémoire! le Duc était à l'Opéra avec son épouse; la chaleur ayant fait craindre à la Duchesse de se trouver indisposée, elle désira sortir du spectacle, et le Duc descendit avec elle pour l'accompagner jusqu'à sa voiture; il se retournait pour rentrer dans la salle, lorsqu'un monstre, un assassin, qui était en embuscade depuis huit heures du soir, pour attendre l'instant où il pourrait consommer son affreux projet, s'élança le poignard à la main, et l'enfonça tout entier dans la poitrine du Duc, qu'il avait arrêté d'une main vigoureuse; puis après, il prit la fuite, sans que la stupeur qui avait saisi les témoins de cette horrible scène lui permit d'arrêter à l'instant ce malheureux.

Frappé à mort, le Duc de Berri eut cependant le courage de retirer de sa poitrine le fer sanglant, et de s'écrier: Je suis un homme mort; à ce cri, arraché par la douleur, la Duchesse de Berri, éperdue, veut s'élaner de sa voiture, dont le marchepied n'est pas encore baissé; les dames qui l'accompagnent, craignant pour elle les suites de ce mouvement précipité, veulent en vain la retenir, sa volonté l'emporte, et elle est déjà près de l'infortuné Duc, dont le sang jaillit avec violence et couvre les vêtements de son épouse!... Dans les premiers mouvemens de trouble, où l'effroi laisse à peine la faculté de veiller aux choses les plus nécessaires, on transporte le blessé sur un lit dressé à la hâte avec quelques matelats. Un chirurgien arrive, et, par un dévouement généreux, suce la plaie, où il pouvait trouver la mort. Le prince s'en étant aperçu, réunit ses forces pour lui dire: Que faites-vous, mon ami! si le fer était empoisonné!

Le Duc, en tombant sous le poignard homicide, s'était écrié: Je suis un homme mort! et, à l'instant, avait demandé un prêtre. Reconnaissant son épouse éplorée, qui essayait de le soutenir, il avait ajouté: Venez, ma femme, que je meure dans vos bras.

Bientôt Monseigneur le Duc et madame la Duchesse d'Angoulême, madame la Duchesse d'Orléans, entourèrent le blessé, à qui les hommes de l'art les plus savans essayaient de prodiguer d'utiles secours. Le Duc ne sentait que trop tout le danger de son état; et, consacrant à la Religion les derniers instans d'une vie qui devait être embellie par tous les prestiges de la grandeur, il pria l'évêque de Chartres de recevoir sa confession, et fut publiquement l'auteur de ses fautes.

Que l'homme est grand lorsqu'il s'humilie devant Dieu! Quelle âme mondaine pourrait n'être pas ramenée au bien par un si touchant exemple! et pourtant, pendant que les âmes pieuses admiraient en silence l'héroïsme de la résignation, l'auguste martyr doutait encore de son salut, et demandait avec une pieuse sollicitude à son confesseur et à Monseigneur le Duc d'Angoulême: Croyez-vous que Dieu se laissera toucher par mon repentir?

NOUVEAU TESTAMENT.

A VENDRE AU BUREAU DES MÉLANGES,
L'ÉDITION DU NOUVEAU TESTAMENT publiée avec l'approbation de Mgr.
l'Archevêque de Québec.

EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLÈGES.

COLLÈGE DE MONTREAL.

LES Exercices Littéraires du Collège de Montréal auront lieu les 28 et 29 du courant, en quatre séances : deux le matin, deux le soir. Celles du matin commenceront à huit heures et celles du soir à une heure et demi. Personne ne sera admis à la dernière, sans être pourvu d'une carte d'entrée. Cette dernière séance sera terminée par la distribution solennelle des prix. Immédiatement après commenceront les vacances, et les classes s'ouvriront de nouveau le 15 de septembre.

N. B.—Pour avoir des cartes d'entrée, s'adresser au collège.

L. VILLENEUVE, P^{RE}. DIRECT.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.

LES Exercices Littéraires du Collège de l'Assomption auront lieu les 20 et 21 Juillet en trois séances ; la première le lundi matin à 8 heures et demi, la seconde à une heure et demi P. M., la troisième le mardi matin à 8 heures. Le tout se terminera par la distribution solennelle des prix. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister.

ET. NORMANDIN, P^{RE}. DIRECTEUR.

Les autres journaux sont priés de vouloir bien insérer l'annonce ci dessus.

E. N.

VIS AUX MM. DU CLERGÉ.

LE Soussigné informe les MM. du Clergé, qu'il vient de recevoir de Paris, un grand nombre d'articles pour ornemens d'Eglise, ce qui, joint à son fonds, en fait le meilleur assortiment en ce genre qu'on ait eu dans le pays. On trouvera chez lui une très grande variété de VINS FRANÇAIS tous d'un choix bien particulier. Le soussigné ayant profité d'une occasion très favorable pour se procurer ces effets à très bas prix, il pourra les vendre aux prix les plus réduits, ayant en vue d'épuiser son Stock au plutôt.

JOSEPH ROY.

PHARMACIE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis.

MARCELLIN COTÉ ET CIE., ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'ils ont ouvert une PHARMACIE et un MAGASIN de DROGUES au coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, (directement vis-à-vis l'Hôtel Donegan), où ils offrent à ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage, un assortiment général de

DROGUES, PRÉPARATIONS CHIMIQUES,
MÉDECINES PATENTÉES,
PARFUMERIE, INSTRUMENS DE CHIRURGIE,
ETC., ETC., ETC.

M. COTÉ et Cie., ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont constamment en main un assortiment étendu de Boîtes de Médecines Homœopathiques, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENBERG, Praticien Homœopathe, Montréal.—AUSI.—Une quantité de célèbres MACHINES ELECTRO-MAGNETIQUES de SHERWOOD.

Le Dr. COTÉ a son bureau voisin de la Pharmacie où il a l'intention d'exercer sa profession.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine.
Montréal, 10 Juillet 1846.

PHARMACIE CENTRALE, (RUE ST. PAUL, No. 69.)

Vis-à-vis J. Roy, Fer., marchand sur cette rue.

Dépôt Général de Médicaments Français, à Patente, Produits chimiques, Parfumeries fines, etc. etc. Consultation des Malades.

DR. PICAULT,

22 juin.

Ancien Élève des Hôpitaux de Paris.

STATUES RELIGIEUSES OU CLASSIQUES.

CHRIST DE 5 PIEDS 10 POUCHES DE HAUTEUR.

En plâtre ou carton-pierre.

LE Soussigné fournira sur ordre et à bas prix, la plupart des statues religieuses ou classiques connues, soit en blanc, dorées, ou en couleurs naturelles.

Il se chargera surtout d'expédier en Canada, des statues de Christ (crucifixion) de 5 pieds 10 pouces de hauteur, blanches, ou en couleurs naturelles. Ces Christs dont tous les membres seront en fer recouvert de plâtre, auront plus de solidité, de beauté, et de perfection que le bois même.

Pour éviter des frais inutiles, de transport, les croix de grandes dimensions seront faites à Montréal, et le tout livré en ordre parfait et sous la direction d'un artiste.

Pour Ornemens d'Eglises, s'adresser chez les Sœurs Grises.

J. C. ROBILARD,

84, Cedar Street,
New-York.

Le 8 juin 1846.

ORGUES ET CLOCHES D'EGLISES

A MOITIÉ PRIX.

DANS un but de perfectionnement d'architecture et de choix de localités, on vient de démolir à New-York, plusieurs églises dont les dimensions ne convenaient plus à l'accroissement de la ville.

Les diverses fabriques de ces mêmes églises sont désireuses de vendre à grands sacrifices, des Orgues et des Cloches qui quoiqu'elles aient une grande valeur, ne peuvent cependant plus (pour cause de mode), faire partie de nouvelles constructions.

Le soussigné, se chargera de faire ces précieuses acquisitions, pour MM. les Curés qui voudront bien l'en charger.

Pour Ornemens d'Eglises, s'adresser chez les Sœurs Grises.

J. C. ROBILARD,

84, Cedar Street,
New-York.

Le 8 juin 1846.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRIS (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE
A NEW-YORK, " J. C. ROBILARD,

ON VIEN DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la fraîcheur, la variété, le bon goût et les prix équitables, se peuvent vanter de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de DAMAS, de toutes couleurs, brochés EN OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins.

GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux.
BANDES DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes.

ETOFFES PASTORALES, en DRAP D'OR ET DAMAS, variées.
Le tout accompagné d'un ASSORTIMENT complet de GALONET et de FRANCES en OR ARGENT et soie de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—
Quelques Echarpes de Bénédiction du Très-S. Sacrement, (avec gloire au centre) confectionnées en France.

—AUSI—

une Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré, et richement brochées en dorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irréusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis; et de plus, (s'ils le désirent), l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, des ornemens qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne le fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent ne seront importés que sur commandes, et livrés par la même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILARD,

Agent pour Ornemens et Objets d'Eglise.

PIANOS ORGUES MELODIUMS.

LE Soussigné arrivant maintenant de France, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE DE PARIS, pour la vente des PIANOS-ORGUES-MELODIUMS, lesquels peuvent être très bien adoptés pour les Eglises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les fabriques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans l'Indus et pourront être examinés.

LOUIS DE LAGRAVE,

Rue St. François Xavier.

26 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi.

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'exécédant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shillings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minéral de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement, sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif,) d'acheter du minéral des concessionnaires de la Couronne, ou autres, sur la propriété de quelques mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent locataire pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiennent.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent quarante-six.

On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

TMR. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en SCRIPT

D. B. PAPINEAU

C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois; les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois, avant l'expiration de leur abonnement.

| Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, | 2s | 6d. |
|--|-----|------|
| Chaque insertion subséquente, | | 7½d. |
| Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, | 3s. | 4d. |
| Chaque insertion subséquente, | | 10d. |
| Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, | | 4d. |
| Chaque insertion subséquente, | | 1d. |

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, Libraires, Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicaire, Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège, Ste. Anne.
Vel. Guillet, écuyer, Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET JOS. CHAPLÉAU.